


PHYTO RÉPONSE

Vous avez des interrogations sur les conséquences de l'utilisation ou de l'exposition à des produits phytosanitaires?

Une plateforme téléphonique est créée en Bretagne afin de répondre à vos interrogations. Un numéro vert gratuit a été mis en place auprès de FREDON Bretagne pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Créé en 2013 en région Nouvelle Aquitaine, ce dispositif breton a pour objectif de centraliser les appels.

Il est mis en place par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et l'Agence Régionale de Santé.

 **0 805 034 401**
N°Vert gratuit

Du lundi au vendredi
9h00- 12h00 / 14h00 - 17h00

QUESTIONS PRISES EN COMPTE

Lors de l'appel téléphonique :

- nous répondons à toutes vos questions sur la réglementation et les pratiques liées à l'usage des produits phytosanitaires ;
- nous instruisons les déclarations de problèmes de santé (allergies, toux, maux de tête, problèmes respiratoires...) ou d'effets environnementaux indésirables suite à l'exposition à des pesticides, en lien avec les services compétents.

NOUS NE PRENONS PAS EN COMPTE :

- X** Les appels d'urgence en lien avec les usages domestiques de pesticides qui seront suivis directement par le Centre Antipoison d'Angers (CAPTV Angers : 02 41 48 21 21) ;
- X** Les incidents professionnels dont la gestion est assurée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) via le dispositif Phyt'Attitude (08 00 88 78 87) ;
- X** Les conflits de voisinage et les appels anonymes;
- X** La mortalité apicole dont la gestion est assurée par l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA : 02 44 84 68 84) ;
- X** Les épandages de fumiers, de lisiers ou de chaux qui relèvent de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) ou par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

COMMENT FAIRE ?



En tant que particulier, vous avez une question sur une exposition liée à la pulvérisation de pesticides :

01

Vous appelez le numéro vert PhytoRéponse ci-dessous ;


02

Notre équipe de professionnels enregistre votre demande et répond à vos interrogations ;

03

Nous transmettons les informations au(x) service(s) de l'administration compétent(s) :
- à l'ARS si cela concerne la santé humaine
- à la DRAAF si cela concerne la santé des animaux et des végétaux
- à la DREAL si cela concerne des effets sur l'environnement (eau, etc.).



 **0 805 034 401**
N°Vert gratuit



POUR INFOS


UN PESTICIDE, C'EST QUOI ?

Un pesticide est un produit phytosanitaire ou un produit biocide.

Les produits phytosanitaires protègent les plantes dans leur développement. Plusieurs termes sont utilisés pour les décrire: herbicides pour lutter contre les "mauvaises herbes", fongicides pour détruire certains champignons pathogènes comme le mildiou et insecticides pour tuer certains ravageurs de la plante, tels que les pucerons. Ces produits sont mis sur le marché suite à une évaluation vis-à-vis de la santé et de l'environnement, réalisée par l'ANSES. Les conditions d'utilisation et les usages autorisés sont encadrés réglementairement.

Les biocides sont des produits qui servent à protéger les activités humaines des parasites. Les produits anti-poux ou anti-puces, anti-fourmis ou anti-frelons, les anti-mousses et les désinfectants de surfaces (comme l'"Eau de Javel") sont des exemples de produits biocides.



 Les espaces agricoles peuvent être potentiellement traités, ce ne sont pas des lieux de promenade ou de pique-nique.

FREDON BRETAGNE



SANTÉ DU VÉGÉTAL

Une des missions de FREDON Bretagne est la surveillance du patrimoine végétal français.

À titre d'exemple, les experts FREDON sont missionnés par les services du ministère chargé de l'agriculture pour surveiller sur le terrain l'apparition de certains organismes nuisibles aux végétaux (organismes réglementés).



SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Forte de son expertise dans le domaine du végétal, FREDON Bretagne est un acteur privilégié pour conseiller les professionnels, les collectivités et les particuliers dans la mise en place des bonnes pratiques environnementales.

À titre d'exemple, FREDON accompagne localement des collectivités dans la mise en place du zéro phyto, la gestion des espèces exotiques envahissantes et la mise en place de plans de gestion différenciée des espaces verts.



SANTÉ HUMAINE

FREDON Bretagne accompagne les dynamiques territoriales dans la prise en compte et la gestion de certaines espèces nuisibles à la santé humaine.



0 805 034 401*

N°Vert gratuit

*Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00



PHYTO
RÉPONSE
Bretagne